



CONTRAT DE LOCATION DE VILLÉGIATURE

CHALET: LAURENTIDES-SCANDINAVE-FINLANDAIS-NORVEGIEN

COÛT

Le coût de location est établi pour la somme en devise canadienne plus un frais de service(incluant frais de domaine, ménage incluant désinfection covid, literie, bonbonne de propane en surplus pour BBQ, entretien et installation). S'ajoute la taxe sur l'hébergement de 3.5% , plus TPS de 5%, plus TVQ de 9.975%.

Taxes d'hébergement: #1050189585 TPS: #772960514 TVQ: #1050189585

MODALITÉS DE RÉSERVATION

50% du coût de la location plus les frais de service (si applicable) est exigé lors de la réservation. Le solde de la location est payable trente (30) jours précédant la date du début du séjour.

Lorsque la réservation s'effectue moins de trente (30) jours avant la date de début du séjour, le paiement complet est exigé.

Une préautorisation de 950\$ sera exigée sur carte de crédit ou Interac, le jour de l'arrivée, en guise de dépôt sur l'unité (Norvégien: 500\$ de plus). En cas de bris, de malpropreté dans l'unité ou si les règlements ne sont pas respectés, le dépôt de sécurité, partiel ou complet, pourra être retenu sans préavis. Si tout est conforme, le dépôt de sécurité sera libéré après vérification de l'unité par le service d'entretien dans les jours suivant votre départ.

Les heures d'arrivées et de départs sont: **Arrivée à 17h00** **Départ à 11h00**

INSTRUCTIONS ET RÈGLEMENTS

ANNULATION

Annulation en raison de la COVID-19: Le séjour peut être annulé et remboursé intégralement en tout temps si les autorités publiques ne permettent pas l'accès à la région ou s'ils ont confiné la région du locataire ou s'ils interdisent la location des résidences touristiques. Le remboursement intégral ne pourra se faire que pour les séjours qui n'ont pas encore débuté.

Pour des annulations autres que pour la COVID-19 décrites dans le paragraphe ci-dessus: Si l'avis d'annulation est reçu au-delà de 31 jours avant la date de début du séjour, le dépôt de 50% sera conservé par le locateur à titre de dommages et intérêts. Si l'annulation s'effectue moins de 30 jours précédant la date du séjour, toutes les sommes perçues seront conservées par le locateur à titre de dommages et intérêts.

Dans la situation où le séjour devrait être annulé ou interrompu à cause de problèmes majeurs imprévus à l'immeuble, la responsabilité du locateur se limiterait au coût de location. Les jours non utilisés seraient alors remboursés, mais aucun dédommagement additionnel ne serait accordé.

Si des frais de service ou de ménage sont chargés, ceux-ci ne sont pas remboursables.

Aucun remboursement ne sera dû par le propriétaire pour toute annulation, départ anticipé ou arrivée tardive ou pour toutes situations hors de notre contrôle (ex : mauvaise température, panne de courant, tempête de neige, verglas, sécheresse, lac, eau, barrage, bris, pluie, routes, ouragan, etc).

Aucune réduction ne sera accordée si le nombre de personnes/occupants est moindre durant le séjour par rapport à ce qui avait été prévu initialement lors de la réservation.

L'acceptation de ce contrat de location peut parfois être assujettie à l'approbation finale du propriétaire de l'immeuble. Exemples: Prix erroné non conforme au site web ET/OU nombre excédent de personnes permises, (sauf si ces derniers ont été acceptés préalablement par celui-ci), etc.

CONDITIONS

Il est interdit de fumer dans l'immeuble. Veuillez utiliser les espaces appropriés à l'extérieur et jeter les mégots aux endroits destinés à cette fin.

Les animaux ne sont pas permis à l'exception des chiens adultes propres et bien dressés (9 mois et plus) et races non dangereuses.

Mettre en pratique toutes les consignes reliées à l'utilisation de l'immeuble qui vous sont remises par le locateur ou qui sont directement sur place.

Ne pas armer le système d'alarme durant la nuit lorsque vous êtes présent dans le chalet afin d'éviter de fausses alarmes.

En tout temps, la propriété ne peut être occupée par plus de personnes que le nombre inscrit au contrat et/ou le nombre maximal que couvre les frais de votre séjour. Aviser le proprio de tout changement à cet effet. Si ce nombre n'est pas respecté, une pénalité minimale de 200 \$ pourrait être imposée et entraîner l'expulsion du locataire de l'immeuble.

Si l'une ou l'autre de ces conditions N'EST PAS RESPECTÉ durant le séjour, le propriétaire se réserve un droit d'expulsion, et ce, sans préavis et aucun remboursement du séjour.

MODALITÉS DE LOCATION

L'immeuble ne peut être utilisé qu'à des fins de villégiature.

Le locataire ne peut céder ses droits en vertu du contrat de location ni sous-louer l'immeuble. Si la journée du départ, le locataire ne quitte pas à l'heure mentionnée (prévue au contrat), des frais additionnels pourront s'appliquer.

Papier sanitaire fourni pour le début du séjour, produits d'entretien fournis pour la durée du séjour et produits d'hygiène personnelle non fournis. Bois pour foyer non fourni. Consulter le site web pour la liste des inclusions et exclusions.

Maison telle que décrite sur site Web.

Literie fournie (oreillers, draps, etc) et serviettes fournies.

Chauffage électrique fourni.

Déneigement du stationnement compris.

RESPONSABILITÉS

- Le locataire doit aviser le locateur de tout BRIS OU DOMMAGE causé durant son séjour.
- Le locataire s'engage à respecter les normes gouvernementales en vigueur (Covid-19).
- Le locataire est responsable des dommages matériels et corporels survenus dans ou sur l'immeuble loué pendant la période de location, et ce, pour quelque raison que ce soit, sauf les dommages non-causés par celui-ci ou ses occupants et ceux résultant de vice de construction, défaut d'entretien, catastrophes naturelles et technologiques, et tout dommage normalement couvert par la police d'assurance habitation du locateur. Le locataire et toute autre personne se trouvant sur les lieux loués s'engagent à tenir le locateur quitte et indemne de toute réclamation présentée par qui que ce soit résultant des dommages dont ils sont responsables.
- Le locataire sera responsable de défrayer les coûts pour tous dommages excédant le montant du dépôt de sécurité. En signant ce contrat, vous assumez l'entière responsabilité de tous dommages qui peuvent se produire, par vous ou par vos invités, au cours de la période de location du chalet.
- Le locataire s'engage à remettre l'immeuble loué à la fin de sa période de location dans le même état qu'à son arrivée. Le locataire est responsable des bris causés par ses faits personnels et ceux des personnes qui l'accompagnent et il se verra remettre une facture pour tout dommage causé à la propriété (sauf l'usure

normale des lieux). Si la carte de crédit a été remise en garantie en cas de bris ou dommage et que celle-ci est débitée considérant un bris causé à la propriété, des frais d'administration de 5 % + taxes, seront ajoutés à la transaction.

- Le locataire s'engage à respecter des règles de conduite raisonnables et ne pas déranger les voisins et résidents du secteur. Il devra s'en tenir à un niveau de bruit raisonnable. Sachez qu'un bord de lac est très éco. Après 21h00, les bruits doivent être réduits au minimum à l'extérieur à défaut de quoi la police pourrait être appelé par un voisin et celle-ci vous remettra une contravention dispendieuse et une expulsion sur le champs (règlement municipal stipulant qu'aucun bruit extérieur ne doit être entendu au limite du terrain après 21h.
- Il est important de respecter le nombre total de personnes car si un nombre plus élevé de personnes était constaté lors du séjour que ce qui avait été prévu lors de la réservation, vous aurez à payer une pénalité et même la possibilité d'être expulsé immédiatement de la propriété et cela sans préavis et sans remboursement.
- Advenant que surviendrait un litige entre les deux parties, la réclamation maximale que le locateur pourrait recevoir ne pourrait jamais excéder le montant total de sa location de son séjour.
- Le client a le droit de visiter le chalet avant de réserver.
- Assurez-vous que tous vos invités prennent connaissance du contenu de ce contrat et qu'ils s'engagent à le respecter.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Le Locateur assure que l'établissement loué détient une attestation de classification émise par la CITQ conformément à la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et toujours en vigueur.
- Le Locateur ne pourra pas être tenu responsable de tout accident, blessure ou maladie qui résulte de la faute du Locataire, pouvant survenir au Locataire ou à ses invités durant le séjour. En acceptant cette réservation, le Locataire et ses invités acceptent les risques associés à leur séjour à l'établissement.
- Le locateur ne pourra être tenu responsable du vol ou de la perte des biens du Locataire ou de ses invités lors du séjour.
- Il est interdit de faire un feu sur le terrain, le foyer extérieur est prévu à cet effet. Le feu doit être éteint complètement si aucune surveillance n'est effectuée (départ, nuit, etc). Avant de faire un feu dans le foyer extérieur, il est de la responsabilité du locataire de vérifier s'il y a interdiction de feu auprès de la SOPFEU au 1 800 463-3389 . départ. Les feux d'artifices sont strictement interdits par la municipalité, sous peine d'amende et d'expulsion immédiate par la police.
- Le locataire est responsable des égouts et évier, si bouchés ou endommagés par sa faute. Dû au fait que le chalet n'est pas desservi par un système d'aqueduc, vous et vos invités doivent utiliser l'eau de façon raisonnable et s'assurer de mettre le moins possible de papiers hygiéniques dans la toilette (utiliser quand c'est possible la poubelle tout près).

- L'utilisation d'une génératrice est interdite.
- Aucune fête (party) ou autres activités bruyantes pouvant déranger le voisinage n'est autorisée.
- Aucune activité commerciale ou autre sur les lieux n'est autorisée, le chalet doit être utilisé à des fins récréatives seulement.
- Le locataire ne peut sous louer ou prêter le chalet à d'autres personnes. Si ceci se produit, une pénalité sera déduite du dépôt de sécurité et une expulsion immédiate pourrait être exécutée.
- Ne pas laisser les jeunes enfants sans surveillance sur les balcons ou marches extérieures ou mezzanine intérieure ou près du lac. Les enfants doivent être surveillés en tout temps.
- Défense de stationner des véhicules dans la rue.
- Lac écologique donc pas de moteur. Si vous désirez apporter vos embarcations, les lois environnementales vous obligent à les nettoyer avant de les mettre à l'eau afin d'éviter toutes contaminations de bactéries.
- Par mesure de sécurité, avant de plonger du quai, il est de votre responsabilité de vérifier qu'il n'y ait pas d'obstacles quelconque dans l'eau. Vérifier la profondeur et l'emplacement avant d'effectuer un plongeon, par mesure de précaution.
- Les services partagés/public du domaine au chalet Norvégiens sont exclus.
- Dans l'entrée (chemin privé) du chalet Scandinave, par mesure de précaution, personne ne devrait s'approcher des rochers durant l'hiver et le printemps à la fonte des glaces. Les véhicules ne doivent pas stationner trop près de ceux-ci également.

CLAUSE(S) PARTICULIÈRE(S)

Des frais pourraient être ajoutés si l'état de l'immeuble (ménage en supplément) demandait un temps excessif pour la remise en état.

Selon le règlement de la Municipalité, il est interdit d'allumer des feux d'artifice en tout temps.

Il est de votre responsabilité d'aviser tous les occupants de toutes les règles de ce contrat.

DÉVERROUILLAGE DE L'IMMEUBLE À VOTRE ARRIVÉE ET CLÉ

L'immeuble que vous avez loué est muni d'une serrure à combinaison qui est changée régulièrement pour des raisons de sécurité. De plus, la propriété est dotée d'un système d'alarme sophistiqué.

Vous recevrez, via courriel, les codes d'accès dès que le dernier paiement sera encaissé et que le dépôt de sécurité sera effectué.

URGENCE

En cas d'urgence ou de bris majeur, veuillez communiquer avec le propriétaire ou son représentant:

Les coordonnées de ceux-ci sont situées dans le guide de bienvenue situé dans le chalet.

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE

Tous les chalets sont situés près du village de Morin-Heights dans les Laurentides. Une fois la réservation complétée, vous recevrez une confirmation avec l'adresse complète de la propriété. Les adresses de chacun des chalets n'apparaissent pas sur le site web pour des raisons de sécurité et de discrétion afin d'éviter que des gens se pointent à l'improviste pour visiter l'endroit pendant que le chalet est loué à un client. Les visites sont permises seulement sur rendez-vous soient entre les check-ins et check-outs afin de ne pas déranger la clientèle.

QUELQUES RECOMMANDATIONS... LORS DE VOTRE DÉPART

Remettre l'immeuble dans le même état qu'à l'arrivée (vous devez exécuter la liste des quelques tâches de bases à faire à votre départ, celle-ci se situe dans le chalet) . Laisser la clé dans la boîte à clé et bien s'assurer que toutes les fenêtres et portes soient fermées/verrouillées.

Bon séjour !